

## **ARRONDISSEMENT DE MERCIER – HOCHELAGA-MAISONNEUVE**

# **PLAN D'ACTION 2010 – 2012 EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

*Dernière version*

*Document préparé par Claude Quiviger  
Conseiller en développement communautaire  
Complété par Josée Boucher  
Conseillère en développement communautaire*

- **Partie 1 : Cadre de référence** (pages 2-8)
- **Partie II : Plan d'action** (pages 9-26)
- **Annexe : Tableaux statistiques** (pages 27-33)

## Partie I - CADRE DE RÉFÉRENCE

Le cadre de référence fournit les points de repères nécessaires pour fonder et bâtir le plan d'action. Il s'agit :

- d'une part, de nommer les faits saillants de la situation générale dans l'arrondissement (I.1);
- d'autre part, de clarifier ce qu'on entend par «développement social municipal» (I.2);
- enfin, d'identifier les orientations retenues par l'arrondissement en matière de développement social (I.3).

### I.1 ARRONDISSEMENT DE MERCIER-HOCHELAGA-MAISONNEUVE – SITUATION GÉNÉRALE - FAITS SAILLANTS

*Pour plus de précisions, voir tableaux statistiques en Annexe à ce document ( page 27et suivantes).*

#### 1. **Population** (Annexe - Tableaux 1 et 2)

- Avec ses 128 440 habitants (Stat. Can 2001), soit 7.1% de la population totale de Montréal, l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve est le 4e plus peuplé de la Ville. Les 0-14 ans représentent 13.95% de la population totale, ce qui classe l'arrondissement dans les cinq arrondissements montréalais ayant la plus faible proportion de 0-14 ans.
- Après une perte de population entre 1991 et 1996 (de 130 589 à 125 519 habitants, soit -3.9%), on constate une augmentation de 2.3% entre 1996 et 2001(de 125 519 à 128 440 habitants).
- Évolution par quartiers :
  - Hochelaga-Maisonneuve: augmentation, surtout dans Maisonneuve, des tranches d'âges 20- 24 ans et 45-54 ans;
  - Mercier-Ouest: lente diminution de la population totale depuis 1991 (de 43 646 habitants en 1991, à 41 816 en 1996, à 41 011 en 2001), avec augmentation des 75 ans et +(incluant les lits dans les CHSLD), surtout dans le Nord et diminution des 0-4 ans et des 30-34 ans;
  - Mercier-Est: stabilité de la population totale, mais avec les mêmes tendances qu'à Mercier-Ouest (plus de 75 ans et +, incluant les CHSLD; moins de 0-4 ans et de 30-34 ans).
- De façon stable, dans tous les quartiers, il y a plus de femmes que d'hommes, surtout dans la tranche des 65 ans et + (*Hypothèse: longévité plus grande des femmes*).

## 2. Ménages (Annexe - Tableau 3)

- Augmentation constante des ménages d'une (1) personne, vivant hors famille: + 12% entre 1991 et 1996; + 12.1% entre 1996 et 2001. Sur le total de 25 020 ménages d'une (1) personne en 2001, 6 905 (27.6%) sont des personnes de 65 ans et +.

## 3. Familles monoparentales (Annexe - Tableau 4)

- En 2001, dans l'arrondissement, 1 famille sur 4 est monoparentale, soit au total 8 310 familles monoparentales (25.4% du total des familles). Sur le territoire du CLSC Hochelaga-Maisonneuve, 51% des familles avec enfants sont monoparentales.
- Entre 1991 et 1996, augmentation du pourcentage des familles monoparentales dans tous les quartiers de l'arrondissement. Entre 1996 et 2001, stabilisation relative de ce pourcentage, sauf dans Maisonneuve où il y a diminution du pourcentage et du nombre de familles monoparentales.
- En 2001, 83.5% des familles monoparentales sont féminines et 16.5%, masculines. Légère augmentation des familles monoparentales masculines entre 1991 et 2001 (+1.8%).

## 4. Logements possédés vs. Logements loués (ou : avec propriétaires occupants ou locataires) (Annexe - Tableau 5)

- Augmentation (surtout depuis 1996: + 5.8%) du nombre total de logements privés occupés: 57 880 en 1991, 61 255 en 2001.
- En 2001, prédominance très forte des logements loués dans Hochelaga (86.9% des 14 020 logements du quartier) et dans Maisonneuve (83.4% des 9 290 logements du quartier), avec toutefois une légère augmentation des logements possédés dans Maisonneuve (13.9% en 1991; 16.5% en 2001).
- Légère augmentation des logements possédés dans Mercier-Ouest (de 31.35 en 1991 à 33.9% des 19 390 logements du quartier en 2001). Stabilité des proportions des logements possédés ou loués dans Mercier-Est (39.7% de logements possédés, 60.3% de logements loués, pour un total de 18560 logements dans le quartier en 2001).
- 72% des logements privés occupés ont été construits avant 1970, dont 22.5% avant 1946.
- 

## 5. Mobilité de la population (Annexe - Tableau 6)

- Selon les données de 2001, entre 1996 et 2001 (5 ans), plus de la moitié de la population de l'arrondissement (51.3%) a changé de résidence, surtout dans Hochelaga (61.4%) et dans Maisonneuve (61.9%). Les quartiers Mercier-Ouest (44.3%) et Mercier-Est (46.7%) sont plus stables ... tout en connaissant aussi un fort taux de mobilité.
- En moyenne, 18 à 19% de la population de l'arrondissement change de résidence à chaque année (+/- 25% dans Hochelaga et Maisonneuve; +/- 15% dans Mercier-Ouest et Mercier-Est).
- Il importe de noter qu'environ 70% des personnes qui déménagent le font à l'intérieur de la Ville de Montréal.

## 6. Revenu (Annexe 1 – Tableau 7)

- Constat général, à nuancer selon les quartiers: qu'il s'agisse du revenu moyen des 15 ans et +, des hommes et des femmes, du revenu d'emploi, du revenu moyen des familles ou du revenu moyen des ménages, ces revenus sont toujours plus faibles dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve que dans la Ville de Montréal (ex-Montréal et Montréal actuel).
- D'un quartier à l'autre, en 2000, les revenus moyens annuels des ménages sont les suivants: Hochelaga-Maisonneuve: 30 947 \$; Mercier-Ouest: 44 920 \$; Mercier-Est: 43 391 \$; Ville de Montréal: 49 429 \$.
- 46.9% des personnes sont sous le seuil de faible revenu dans les ménages privés dans Hochelaga-Maisonneuve.

### **7. Activité – Emploi** (Annexe - Tableau 8)

- Constat général: amélioration de la situation depuis 1996, mais toujours inférieure à la situation moyenne générale dans la Ville de Montréal.
- Entre 1991 et 1996, on constate des diminutions de la population de 15 ans et + et des personnes occupées. En toute logique, le chômage a augmenté de 13.4% en 1991 à 13.6 % en 1996. En comparaison, les moyennes générales de l'ex-Ville de Montréal sont toutes plus positives.
- Entre 1996 et 2001, la situation a évolué positivement à tous les plans : pourcentage de la population active (+ 4.6%); pourcentage des personnes occupées (+ 6.2%); diminution du pourcentage de la population inactive (- 4.6%); diminution du taux de chômage (- 3.7%).
- Prestataires de la sécurité du revenu : données à venir.

### **8. Personnes vivant dans des zones de défavorisation** (Annexe - Tableau 9)

- Entre 1996 et 2001, diminution générale de 22.6% du nombre de personnes vivant dans des zones de défavorisation (selon l'indice Pampalon): de 57 598 en 1996 (45.9% de la population totale de l'arrondissement) à 44 562 en 2001(34.7% de la population totale de l'arrondissement).
- On constate, entre 1996 et 2001, un déplacement significatif des zones de défavorisation entre quartiers: - 35.5% dans Hochelaga-Maisonneuve; - 13% dans Mercier-Ouest; + 9% dans Mercier-Est.
- L'association exclusive de la défavorisation aux quartiers Hochelaga-Maisonneuve est à changer: les quartiers Mercier-Ouest et Mercier-Est cumulent à eux deux presque autant de personnes vivant en zones de défavorisation que les quartiers Hochelaga et Maisonneuve, soit 48.2% dans Mercier Ouest et Est pour 51.8% dans H-M (ou 21 478 personnes dans Mercier pour 23 084 dans H-M.).

### **9. Scolarité – Formation** (Annexe - Tableau 10)

- En 1996, un (1) résident sur cinq (5) dans l'arrondissement (23.9%) a un niveau de scolarité inférieur à la 9<sup>e</sup> année; un (1) sur quatre (4) se situe entre la 9<sup>e</sup> année et la 13<sup>e</sup> année (33.71%). Au total, 57.6% de la population possède moins du minimum requis sur le marché de l'emploi (vs. 47.1% dans l'ex-Ville de Montréal). Seulement 17.6% ont fait des études universitaires (vs. 29.7% dans l'ex- Ville de Montréal).
- Entre 1996 et 2001, la situation s'est un peu améliorée. Moins de jeunes plafonnent au-dessous de la 9<sup>e</sup> année. Le niveau Écoles de métiers est en forte hausse. Dans l'ensemble, la scolarisation demeure toutefois inférieure à la moyenne montréalaise, surtout au niveau universitaire (18.1% dans l'arrondissement pour 30,3% dans la grande ville). La sous-scolarisation et surtout l'analphabétisme constituent un obstacle majeur à l'insertion sociale.

### **10. Langues parlées** (Annexe - Tableau 11)

- L'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve arrive au 1<sup>er</sup> rang des 27 arrondissements pour l'utilisation du français: 88% des résidants parlent le français à la maison et 4%, l'anglais.
- 42% des résidants connaissent les deux langues officielles (français et anglais). 55% ne connaissent que le français et 2% ne connaissent que l'anglais.
- La langue non officielle la plus parlée est l'italien (langue maternelle de 3% de la population de l'arrondissement); la 2<sup>e</sup> est l'espagnol.

### **11. Immigration - Origines ethniques** (Annexe - Tableau 12)

- L'arrondissement compte 9% d'immigrants en 1991, 11% en 1996 (13 245 personnes) et 11.8% en 2001 (15 135 personnes). L'immigration est en augmentation progressive, lente mais continue.
- La très grande majorité est d'origine ethnique française. Les principaux autres pays dont proviennent les immigrants dans l'arrondissement sont l'Italie, le Vietnam, le Portugal et la Chine.

### **12. Prostitution - Toxicomanie - Itinérance – Criminalité** (Annexe - Tableau 13)

Les données pour 2001 et 2002 permettent plusieurs constats en ce qui concerne la criminalité dans l'arrondissement :

- Stabilité relative du nombre total d'actes criminels d'une année à l'autre dans l'arrondissement et dans chaque territoire de PDQ : en moyenne 11 170/an pour l'arrondissement, ce qui représente 8% de la criminalité totale de Montréal. À noter que la population de l'arrondissement représente 7.1% de la population totale de Montréal.
- Localisation des crimes par quartiers: avec 36% de la population totale de l'arrondissement, Hochelaga-Maisonneuve (PDQ 23) cumule 46% de la criminalité totale de l'arrondissement, pour 29% dans Mercier-Ouest (PDQ 47) et 25% dans Mercier-Est (PD 48), qui comptent chacun 32% de la population totale de l'arrondissement
- Nature des crimes : prédominance des crimes contre la propriété (en moyenne 7610/an), qui représentent 68% du total des actes criminels (en moyenne 11 170/an). Il s'agit surtout d'introductions par effraction (moyenne de 1185/an), de vols de véhicules moteurs (moyenne de 1500/an) et de vols simples (moyenne de 2850/an).
- Les crimes contre la personne comptent pour 23% des crimes commis dans l'arrondissement, soit en moyenne 2530/an sur un total de 11 170/an. Les voies de fait prédominent nettement (moyenne de 1365/an). Le nombre moyen d'agressions sexuelles est de 182/an.

Parmi les autres infractions au code criminel, le nombre annuel moyen d'infractions reliées à la prostitution en 2001-2002 s'élève à 76, qui sont liées au quartier Hochelaga-Maisonneuve dans 98% des cas (PDQ 23).

### **13. Ressources**

- Réseaux publics de services (santé/services sociaux; écoles; ville).
- Réseau communautaire dynamique, évoluant selon un rythme et des dynamiques propres à chaque quartier.
- Initiative en plusieurs domaines et sentiment de fierté/d'appartenance.
- Disponibilité d'espaces pour développements nouveaux, mais problèmes d'harmonisation entre les fonctions industrielles, commerciales et résidentielles.
- Présence de plusieurs stations de Métro dans l'axe Est-Ouest et trois grands axes routiers Est-Ouest, mais en même temps peu de pistes cyclables et problèmes réels de déplacements pour les personnes non-motorisées ou à mobilité réduite, surtout dans l'axe Nord-Sud.

## I.2 LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL MUNICIPAL

### Le développement social en général

Le développement social a pour but général *la réponse la plus satisfaisante possible aux besoins humains de base de toute la population (équité)*. Il se vit dans tous les domaines qui ont un impact sur l'existence humaine individuelle et collective: habitation, environnement, santé, éducation, emploi, revenu, économie, loisirs, culture, circulation/transport, sécurité, aménagements urbains, intégration sociale, citoyenneté, vie sociale et communautaire, etc. De ce fait la responsabilité du développement social incombe à tous les acteurs sociaux, dans la mesure où leur mission a des liens avec ces domaines d'action.

La lutte à la pauvreté fait partie aussi du développement social (au nom même du bien-être accessible à tous). Selon les situations, elle peut même être la priorité en développement social (actions spécifiques en regard des besoins de base tels que se loger, se nourrir, se déplacer, avoir un revenu). Mais elle n'est pas tout le développement social. Il y a des défis importants de développement social à relever même dans les zones les plus riches économiquement.

### Le développement social municipal

La Ville (ville centrale et arrondissements) est concernée par tout ce qui se passe sur son territoire, mais elle n'est ni responsable ni imputable de tout. Sa responsabilité et sa participation au développement social se situent *principalement et obligatoirement* dans les domaines qui relèvent de sa mission municipale de base: aménagements urbains, circulation/transports, environnement, voirie, habitation, loisir, culture, sécurité urbaine (civile et criminelle), développement économique, vie sociale et communautaire. Dans ces domaines, il lui revient d'agir et de prendre l'initiative de l'action pour son territoire (leadership).

La Ville est aussi de plus en plus interpellée dans d'autres domaines à responsabilité partagée avec d'autres acteurs sociaux, domaines qui ont un impact sur la qualité de vie du milieu : p.ex. lutte à la pauvreté, problématiques socio-urbaines, emploi et employabilité, etc.. En ces domaines, les autorités en place disposent d'une latitude réelle pour fixer le niveau d'engagement de leur ville ou, selon les cas, l'engagement lui-même (rôle de participant ou de leader; engagements en personnel, en budgets, en matériel; durée, etc.).

Par ailleurs le développement social est toujours à réaliser *avec* l'ensemble des acteurs sociaux concernés (citoyens, organismes communautaires, institutions, groupes socio-économiques) dans une perspective de participation, de concertation et de partenariat. L'un des critères majeurs de réussite du développement social - tant dans ses résultats factuels que dans sa démarche - est toujours la participation et la responsabilisation des citoyens et des groupes à la prise en charge de leur vie et de leur milieu de vie.

Les évolutions des dernières années, entre autres celles du réseau de la santé et des services sociaux, présagent que le rôle des municipalités en développement social ira en se développant au cours des années à venir («rattrapant» ainsi les rôles tenus par la plupart des municipalités des pays occidentaux).

### **I.3 ARRONDISSEMENT DE MERCIER–HOCHELAGA-MAISONNEUVE ORIENTATIONS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

Dans le cadre de sa mission municipale et dans les limites de ses ressources, l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve entend être un partenaire actif dans le développement social de son territoire, de concert avec tous les autres acteurs sociaux concernés et en se basant sur l'histoire et les dynamiques propres à chaque quartier..

#### **CONSIDÉRANTS MAJEURS RELATIFS À L'ARRONDISSEMENT**

##### **Compte tenu ...**

- des responsabilités municipales en matière de développement social, à la fois des responsabilités obligatoires et des responsabilités «facultatives»;
- de l'importance fondamentale de l'appropriation et de la prise en charge de leur cadre de vie par les résidants et du développement d'un sentiment collectif d'appartenance et de fierté;
- des dynamiques socio-communautaires en action dans l'arrondissement, de façon propre à chaque quartier aux plans historique, culturel, social et économique;
- des tendances de la courbe démographique de la population (pyramides des âges, composition des familles et ménages, niveaux de scolarité, etc.);
- de la situation sociale et économique difficile d'une partie de la population (pauvreté, marginalisation/exclusion sociale, familles monoparentales et ménages d'une seule personne, zones de défavorisation, prostitution, itinérance, etc.);
- des situations parfois problématiques entre les fonctions urbaines résidentielles, institutionnelles et industrielles;
- des irritants rattachés à certaines problématiques socio-urbaines (prostitution, toxicomanie, itinérance);
- de la disponibilité de terrains (souvent à revitaliser);

l'arrondissement de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve fonde son plan d'action 2005-2008 en développement social sur quelques orientations majeures.

## ORIENTATIONS

**L'Arrondissement de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve retient prioritairement les orientations suivantes en matière de développement social pour la période 2005-2008 :**

- **d'une part, des perspectives ciblées pour l'action :**

1. l'accessibilité maximale à toute la population des services municipaux de base (loisirs, culture, voirie, urbanisme, sécurité, transport, logement, environnement...) en tenant compte de la diversité des situations (âges, sexes, situations socio-économiques, appartenances ethno-culturelles);
2. la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale en collaboration constante avec les autres acteurs sociaux (institutionnels et communautaires);
3. l'harmonisation de la vie sociale et communautaire (harmonisation des fonctions urbaines résidentielles, commerciales, industrielles; harmonisation des relations humaines en regard d'irritants liés aux problématiques socio-urbaines);
4. le développement des dynamismes de la communauté (reconnaissance et soutien aux organismes et initiatives communautaires et bénévoles);

- **d'autre part, des approches dans l'action qui privilégient:**

5. la participation maximale des citoyens et des groupes, en misant sur leurs capacités à concourir au développement de leur milieu et sur la conviction qu'ils font d'emblée partie de la solution aux situations à résoudre;
6. la concertation et le partenariat avec les autres acteurs sociaux concernés selon des formes adaptées aux divers projets ou programmes (à la fois entre les services municipaux et avec les partenaires externes);
7. l'intégration des dimensions sociales, économiques, culturelles et urbanistiques selon des formes adaptées aux divers projets ou programmes; et ce, de façon à relier constamment les actions sur le cadre de vie aux situations vécues par les personnes (qualité du cadre physique de vie, qualité du milieu humain de vie).



## **Partie II - PLAN D'ACTION**

### **Notes liminaires**

#### **1. Plan d'action présenté en lien avec les missions municipales**

Regroupées sous deux pôles majeurs - le cadre architectural et urbanistique; les programmes et services – les actions envisagées sont présentées en fonction des grandes missions municipales. Les orientations générales se situent en toile de fond ou en filigrane par rapport aux actions.

#### **2. Les liens entre le plan d'action en développement social et les autres plans d'action de l'arrondissement**

Le développement social vise le bien-être global de toute la population de l'arrondissement et a donc à voir avec l'ensemble des opérations dont l'arrondissement est responsable. Il n'a pas à se prononcer sur les aspects techniques de ces opérations, mais il a à «habiter» ces opérations du souci de toute la population, que ces opérations soient équitables c'est-à-dire de qualité, accessibles, sécuritaires et adaptées à la diversité de la population. En ce sens, le développement social est l'affaire de tous les services et instances, au coeur même de leurs missions respectives. C'est aussi en ce sens qu'un plan d'action en développement social recoupe inévitablement les plans d'actions spécifiques des divers services (p. ex. urbanisme, développement économique, culturel, etc.).

#### **3. Un plan en devenir continu («Work in Progress»)**

Un plan d'action en développement social est comme un livre toujours ouvert sur la vie collective, avec ses tendances profondes, ses évolutions, ses imprévus aussi. À ce titre, autant il est important que des orientations de base identifient pour quelques années les perspectives du développement social de l'arrondissement, autant il importe de garder une certaine flexibilité au niveau des actions. Il apparaît donc logique et pertinent que l'une des actions à prévoir dans la gestion de ce plan d'action soit justement une actualisation annuelle de ce même plan d'action.

#### **Acronymes :**

AUSE : Aménagements urbains et services aux entreprises

BA : Bureau d'arrondissement

CLE : Centre local d'emploi

CSLDS : Culture/sports/loisirs/développement social

OMHM : Office municipal d'habitation de Montréal

SA : Services administratifs

SPVM : Service de police de la Ville de Montréal

SSIM : Service de sécurité incendie de Montréal

TP : Travaux publics

OSBL/OBNL : Organisme sans ou à but non lucratif

Pôle : CADRE ARCHITECTURAL et URBANISTIQUE

Pôle : PROGRAMMES et SERVICES

Responsabilité municipale :

**1.AMÉNAGEMENTS ARCHITECTURAUX ET URBANISTIQUES**

Les aménagements urbains façonnent l'identité du territoire et conditionnent directement la qualité de vie des résidents. À ce titre, l'ensemble des objectifs du plan d'urbanisme de l'arrondissement constitue un élément très important du développement social global du territoire. Tant dans les grands aménagements d'espaces et d'édifices que dans une foule d'adaptations ponctuelles, reste le défi de faire ces aménagements de façon à ce qu'ils soient de qualité, sécuritaires et accessibles à toute la population compte tenu des diversités de situation (équité). C'est une responsabilité municipale majeure, dont le «leadership» appartient aux pouvoirs municipaux.

**Objectif(s) de développement social (en lien avec les orientations 1, 3, 5, 6, 7) : Assurer l'équité dans les aménagements architecturaux et urbanistiques, avec la participation des citoyens et en partenariat avec les instances concernées (communautaires, institutionnelles, privées), particulièrement les Tables de quartiers.**

ACTIONS (objectifs opérationnels) et RÉSULTATS ATTENDUS	Groupes-cibles								Acteurs	
	Toute population	Aînés	Jeunes	Famille – enfants	Pers. handicapées	Comm. culturelle	Femmis	Démunis	Chef de file arrondissement	Autres
<b>Mécanismes de participation</b>										
1.1 Mise en place d'un mécanisme de concertation (public, privé, communautaire) afin de planifier et d'assurer le suivi des interventions d'aménagement ciblant les secteurs à revitaliser (Plan d'urbanisme, obj. 4, 5).	X								AUSE	CSLDS – Tables de quartiers, secteur privé + autres concertations concernées
<b>Outils pour l'action</b>										
1.2 Élaboration et mise en place de mesures d'atténuation ou de mitigation des nuisances liées aux grands travaux (p.ex. Rue Notre-Dame, L-H Lafontaine)	X								AUSE TP	MTQ
1.3 Élaboration et mise en place de mesures d'atténuation ou de mitigation des nuisances occasionnées par des activités industrielles afin d'assurer un partage plus harmonieux des espaces à usage résidentiel, commercial et industriel (Plan d'urbanisme, obj. 2).	X								AUSE +TP	
1.4 Intégration des normes d'accessibilité dans les cahiers de charge et contrôle du respect des normes, en collaboration avec les services centraux concernés.		X		X	X				SA + TP	CSLDS - osbl
<b>Projets – Programmes - Accessibilité pour les personnes à mobilité réduite</b> – (Amélioration de l'accessibilité des édifices, des espaces publics et des espaces commerciaux - Réf. : Rapport Société Logique).										
1.5 Localisation des services de proximité (par quartiers et paroisses) et ajustements de la réglementation pour favoriser les commerces de proximité en tenant compte des particularités de la population, notamment des aînés et des personnes handicapées (Réf. : Cartes de localisation).		X		X	X				AUSE	
1.6 PTI/Plan de mise aux normes d'accessibilité d'édifices municipaux publics identifiés chaque année (Réf.: Rapport Société Logique), avec un budget annuel dédié à cette fin.		X		X	X				SA	CSLDS + osbl
1.7 Sensibilisation du secteur privé à l'accessibilité des commerces		X		X	X				AUSE	CSLDS + osbl

Pôle : CADRE ARCHITECTURAL et URBANISTIQUE

Pôle : PROGRAMMES et SERVICES

Responsabilité municipale :		1. AMÉNAGEMENTS ARCHITECTURAUX ET URBANISTIQUES (Suite)									
		Groupes-cibles								Acteurs	
ACTIONS (objectifs opérationnels) et RÉSULTATS ATTENDUS		Toute population	Aînés	Jeunes	Famille – enfants	Pers. Handic ou mobilité réduite	Comm.	Femmes	Démunis - Excl.	Chef de file arrondissement	Autres
<b>Projets et programmes – Sécurité</b>											
1.8	Intégration – en fonction des ressources disponibles - des principes et des normes d'aménagement sécuritaire des parcs et des espaces publics dans les cahiers de charge et contrôle du respect des normes : architecture, émondage, éclairage, signalisation, etc. (Réf. : <i>Vers une politique d'aménagement sécuritaire – 2003</i> ).	X	X					X		AUSE + TP (Parcs) TP (BET)	CSLDS + Tandem + osbl
1.9	Rencontre d'étude annuelle pour analyser la situation générale de la sécurité urbaine dans l'arrondissement et recommander éventuellement les démarches à faire et/ou les actions spécifiques à prioriser (p.ex. marches exploratoires) (Réf. : <i>Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine</i> ).	X	X					X		CSLDS	Membres du Comité des parcs
<b>Projets spécifiques</b>											
1.10	Aménagements d'accès accessibles et sécuritaires et préservation des percées visuelles sur le Fleuve dans l'ensemble de l'arrondissement.	X								AUSE	SLDS + Tables de quartier + autres concertations concernées
1.11	Prise en compte prioritaire, en revitalisation urbaine, des secteurs enclavés à risque de marginalisation (p. ex. : Guybourg : Plan d'urbanisme, action 5.1).	X								AUSE CSLDS	CLE+ Tables de quartiers + réseaux scolaire et de santé + autres concertations concernées

Pôle : CADRE ARCHITECTURAL et URBANISTIQUE

Pôle : PROGRAMMES et SERVICES

**2. CIRCULATION – TRANSPORTS COLLECTIFS**

Tant au plan de l'harmonisation des fonctions urbaines qu'à ceux de l'environnement et de la sécurité, la responsabilité de la circulation en ville relève des pouvoirs municipaux et constitue un outil municipal important (et obligatoire) pour le développement social du territoire (bien-être de la population, qualité générale de la vie en ville).

Responsabilité municipale :

**Objectif(s) de développement social (en lien avec les orientations 1, 2, 3, 6, 7) : En fonction des ressources disponibles, promouvoir des modalités de circulation et de transports collectifs pour que la population (résidents, travailleurs) puisse vivre et se déplacer dans tout le territoire de façon sécuritaire, écologique, accessible, tout en tenant compte des nécessités des diverses fonctions urbaines (harmonisation des fonctions résidentielle, commerciale et industrielle).**

ACTIONS (objectifs opérationnels) et RÉSULTATS ATTENDUS	Groupes-cibles								Acteurs	
	Toute population	Aînés	Jeunes	Famille – enfants	Pers. Handic. ou à mobilité réduite	Comm. culturelles	Femmes	Démunis - Exclus	Chef de file arrondissement	Autres
<b>Harmonisation des fonctions urbaines</b> (Réf. Plan d'urbanisme, objectif 10)									TP	
2.1 Mesures d'atténuation de la circulation des véhicules automobiles lors de réaménagements de rues (Plan d'urbanisme, action 10.1).	X								TP	
2.2 Mesures d'atténuation des nuisances issues de la circulation et du transport des marchandises dans les zones résidentielles (Plan d'urbanisme, action 10.1).	X								TP	
2.3 Réaliser une étude d'impact afin d'établir des mesures pour réduire le camionnage sur la rue Notre-Dame dans Mercier- Est	X								AUSE + TP	
<b>Transports collectifs – Déplacements</b> (Réf. : Plan d'urbanisme obj. 9 - Colloque PAR dans Mercier-Est/2003)										
2.4 En collaboration avec la STM, examiner la possibilité de mettre en place des mesures pour assurer une meilleure desserte en transport collectif : fréquences de passage sur les rues Ontario, Sainte Catherine, Hochelaga; desserte en autobus de la station de métro Préfontaine; desserte en transport collectif sur les axes Nord-Sud, particulièrement dans Mercier-Est (Plan d'urbanisme, action 9.1).		X		X	X			X	AUSE	STM
2.5 Mesures pour assurer le développement et l'entretien d'un réseau de pistes cyclables (qualité technique, sécurité).	X								TP + AUSE	
<b>Accessibilité – Sécurité</b>										
2.6 Démarches auprès de la Direction du développement social (Ville centrale) pour que soit élaboré un cahier de normes d'accessibilité dans les aménagements et l'entretien des espaces publics : «bateaux-pavés», stationnements sur rue, parcours piétonniers sans obstacles, revêtements de trottoirs, mobilier urbain, équipements.		X		X	X				SLDS	TP + SA + Ville centrale + osbl
2.7 En fonction des ressources disponibles, planification annuelle de mise en place ou de réfection de «bateaux-pavés»		X		X	X				TP	
2.8 Ajustement des feux de traverse pour piétons peu mobiles dans les carrefours les plus achalandés et dans les zones de concentration résidentielle de ces personnes (durée, types de feux, feux sonores pour personnes aveugles).		X		X	X				TP	SLDS + osbl
2.9 Prise en compte pour le déneigement et le déglçage des trottoirs, des zones de concentration d'aînés et de personnes handicapées.		X			X				TP	
2.10 Continuation des mesures de surveillance de la circulation dans les zones scolaires durant les périodes scolaires (p.ex. Opération Rentrée scolaire).			X	X					SPVM	Écoles

Pôle : CADRE ARCHITECTURAL et URBANISTIQUE

Pôle : PROGRAMMES et SERVICES

**3. CULTURE**

La culture est un outil important de développement personnel, de participation sociale, de création de l'identité collective (fierté de qui l'on est, sentiment d'appartenance). Beaucoup d'acteurs travaillent dans et pour le secteur culturel. De par son statut public, la responsabilité municipale est particulièrement importante tant au niveau de la qualité du développement culturel qu'à celui de l'accessibilité à toute la population des outils et des équipements de la culture. Cette importance de la « culture municipale » est encore plus grande à l'égard des citoyens isolés ou exclus qui ont peu de possibilités pour participer à la création de la culture collective et / ou peu de moyens financiers pour y accéder.... et qui y ont pourtant autant le droit que quiconque.

**Objectif(s) de développement social (en lien avec les orientations 1, 2, 4, 5, 6) :**

- . **Rendre plus accessible à tous les citoyens les installations et les activités culturelles.**
- . **Développer et améliorer les outils de communication à la population.**
- . **Promouvoir la participation des citoyens, des groupes et des institutions au développement culturel et social de l'arrondissement.**

Responsabilité municipale :

**ACTIONS (objectifs opérationnels) et RÉSULTATS ATTENDUS**

	Groupes-cibles								Acteurs	
	Toute population	Aînés	Jeunes	Famille – enfants	Pers. Handic. ou à mobilité réduite	Comm. culturelles	Femmes	Démunis - Exclus	Chef de file arrondissement	Autres
<b>Accessibilité</b>										
3.1 Élargissement des activités culturelles ciblées à la clientèle 0-6 ans.				X				X	CSLDS	Organismes culturels
3.2 Développement des liens avec les organismes impliqués dans la pratique culturelle.	X								CSLDS	Org. cult.
3.3 Mesures pour susciter la relève et les talents locaux et pour les promouvoir dans les Maisons de la culture.	X		X					X	CSLDS	Org. cult. + CLE + OMHM
<b>Communication</b>										
3.4 Étude sur la faisabilité d'un comptoir d'information et de références communautaires dans une bibliothèque (Maisonneuve)	X								CSLDS	Org. Cult.
3.5 Exploration d'un partenariat possible pour la production d'un Bottin communautaire. <b>Cette action ne sera pas reportée en 2006</b>										
3.6.....Amélioration des communications à la population, entre autres la collection <i>Pour tous</i> aux groupes en alphabétisation.	X						x	X	CSLDS	Org. cult. + CLE
3.7 Amélioration de la signalisation des installations culturelles sur les grands axes routiers.	X								CSLDS	
3.8 Promotion des divers services et de la collection des bibliothèques auprès de publics cibles. Tournée des Tables de concertation jeunesse.			X					X	CSLDS	Osbl + OMHM
<b>Concertation et partenariat</b>										
3.9 Inclusion des principes et des propositions de la politique culturelle municipale.	X	X			X				CSLDS	
3.10 Poursuite et développement des liens avec les groupes et institutions de la collectivité, notamment de la Table Culture.	X								CSLDS	Institutions + osbl + CLE
3.11 Développement des activités en partenariat avec la CSDM, les groupes communautaires, notamment les services des bibliothèques.	X		X						CSLDS	Institutions + osbl
3.12 Utilisation accrue des activités culturelles pour susciter des débats et des échanges sur le développement social	X								CSLDS	

Pôle : CADRE ARCHITECTURAL et URBANISTIQUE

Pôle : PROGRAMMES et SERVICES

**Responsabilité municipale :**

**4. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - EMPLOI**

L'emploi et le développement économique constituent une base incontournable et fondamentale du développement social global de la collectivité, incluant la lutte contre la pauvreté. La responsabilité en cette matière incombe à l'ensemble des acteurs sociaux publics, privés et communautaires. En ce domaine, la contribution de l'arrondissement, en tant qu'acteur public, est partielle mais n'en demeure pas moins essentielle pour toute la population de son territoire, particulièrement aux plans de l'harmonisation des fonctions urbaines et de l'équité sociale.

**Objectifs de développement social (en lien avec les orientations 2, 3, 4, 5, 6,7) : Promouvoir le développement de l'économie et de l'emploi dans l'arrondissement dans une perspective de bien-être global et d'équité sociale.**

ACTIONS (objectifs opérationnels) et RÉSULTATS ATTENDUS	Groupes-cibles								Acteurs	
	Toute population	Aînés	Jeunes	Famille – enfants	Pers. Handic. ou à mobilité réduite	Comm. culturelles	Femmes	Démunis - Excluis	Chef de file arrondissement	Autres
<b>Économie sociale</b> (Réf. : Plan d'urbanisme - Stratégie de développement économique)										
4.1 Mesures de promotion de l'économie sociale et d'appuis aux entreprises d'économie sociale – Établissement d'un diagnostic des potentiels et des besoins. (Réf. : PALÉE, CDEST).	X							X	AUSE	CDEST + CLE
<b>Harmonie des fonctions urbaines</b>										
4.2 Mesures pour éliminer les nuisances occasionnées par les activités industrielles dans les zones résidentielles.	X								AUSE	
4.3 Sensibilisation des entreprises locales à leur rôle de citoyens corporatifs dans le développement social local, en particulier dans la lutte contre la pauvreté.	X							X	AUSE	CDEST + CLE + osbl
<b>Emploi</b>										
4.4 Mise en place de mécanismes favorisant l'établissement d'entreprises créatrices d'emploi (Plan d'urbanisme, Action 1.1).	X							X	AUSE	CDEST
4.5 Mesures pour développer l'emploi et l'entrepreneuriat dans la population, en particulier chez les jeunes (Stratégie de développement économique).	X		X					X	AUSE	CDEST + CLE + osbl
<b>Sécurité alimentaire</b>										
4.6 Analyse des possibilités de développement de «l'agriculture en ville» dans l'arrondissement.								X	AUSE +CSLDS	osbl
4.7 Mesures pour mettre en valeur les artères commerciales et les noyaux de commerces et de services dans les zones de défavorisation (p.ex. St-Victor, N.-D._des Victoires...).	X							X	AUSE	Tables de quartier + autres concertations concernées

Pôle : CADRE ARCHITECTURAL et URBANISTIQUE

Pôle : PROGRAMMES et SERVICES

Responsabilité municipale :	5. ENVIRONNEMENT									
	<p>La qualité de l'environnement prend une importance de plus en plus grande et pourrait devenir rapidement l'enjeu de base de notre époque au plan mondial. Elle est un déterminant majeur pour la santé globale et la qualité de vie individuelle et collective, c'est-à-dire pour le développement social intégral de la collectivité. À sa mesure, partielle mais fondamentale, le pouvoir municipal (Ville et Arrondissements) fait face en cette matière à une responsabilité incontournable, dont on commence à prendre de plus en plus toute la mesure. Dépendante du cadre général de vie (aménagement urbains, modes de transports et de circulation... voir plus haut), elle suppose aussi la mobilisation des citoyens et, parfois, des opérations spécifiques qui engagent la responsabilité de l'arrondissement</p> <p><b>Objectifs de développement social (en lien avec les orientations 3, 4, 5, 6, 7) : Promouvoir l'éco-civisme et la responsabilité citoyenne au nom du bien-être collectif.</b></p>									
ACTIONS (objectifs opérationnels) et RÉSULTATS ATTENDUS		Groupes-cibles							Acteurs	
		Toute population	Aînés	Jeunes	Famille – enfants	Pers. Handic. ou à mobilité réduite	Comm. culturelles	Femmes	Démunis - Evolués	Chef de file arrondissement
<b>Orientation : Promotion de l'éco-civisme en tant que valeur collective</b>										
5.1	Engagement formel de l'arrondissement en faveur de l'éco-civisme (à tous niveaux : cadre général de vie, transports collectifs, responsabilité individuelle de chaque citoyen...).	X							Élus - Direction	
5.2	Actions de sensibilisation de la population à l'éco-civisme (collectes sélectives, recyclage, propreté) : campagnes de sensibilisation, information régulière dans les medias, événements significatifs, promotion dans les écoles, etc..	X							TP / Éco-Quartiers	BA + SLDS OMHM + SDC + Écoles
<b>Outils de l'éco-civisme</b>										
5.3	Continuation et, dès que possible au plan des ressources, renforcement du mandat et des budgets du programme Éco-Quartier.	X							TP / Éco-Quartiers	Tables de quartier + Écoles + autres concertations concernées
<b>Mesures spécifiques</b>										
5.4	Actions concertées pour relocaliser des entreprises créant des nuisances aux milieux résidentiels (Plan d'urbanisme, Obj. 2, Action 2.2).	X							AUSE	Osbl + Entreprises
5.5	Favoriser l'amélioration de la qualité de l'environnement dans l'ensemble de l'arrondissement, en incitant les organismes responsables à prendre des mesures dans ce sens (notamment la qualité de l'air compte tenu de l'incidence des maladies respiratoires).	X							AUSE	Ville centrale + MAM + MTQ Réseau santé
5.6	Démarches pour promouvoir des modes collectifs et individuels moins polluants pour les déplacements et la circulation urbaine.	X							AUSE + TP	Ville centrale + STM

Pôle : CADRE ARCHITECTURAL et URBANISTIQUE

Pôle : PROGRAMMES et SERVICES

**Responsabilité municipale :**

**6. INFORMATION - COMMUNICATIONS**

Dans la mesure où l'arrondissement mise sur un développement social démocratique (la participation des citoyens, la collaboration et la concertation avec les autres groupes sociaux), la qualité et la pertinence de l'information et des communications sont une condition et un outil essentiels.

**Objectif(s) de développement social (en lien avec les orientations 1, 5, 6) : Offrir des services d'information et de communications qui promeuvent la vie démocratique et les sentiments de fierté et d'appartenance au milieu.**

ACTIONS (objectifs opérationnels) et RÉSULTATS ATTENDUS	Groupes-cibles								Acteurs	
	Toute	Aînés	Jeunes	Famille -	Pers. Handic. ou à mobilité réduite	Comm.	Femmes	Démunis-	Chef de file arrondissement	Autres
<b>Outils d'information / communication</b>										
6.1 Diffusion d'information sur les différentes façons de se faire entendre par l'administration (avis, commentaires, requêtes, questions, plaintes).	X								BA	
6.2 Élaboration d'un plan de communication pour susciter l'intérêt de la population aux grands enjeux de l'arrondissement (développement du sentiment d'appartenance).	X								BA	
<b>Contenus d'information / communication</b>										
6.3 Campagnes ciblées d'information et de sensibilisation pour faire connaître et promouvoir les ressources municipales locales, (p. ex. chroniques environnementales, économiques, sociales, culturelles, etc. - : fierté, appartenance).	X								BA + Services concernés	
6.4 Diffusion et valorisation publique des «bons coups» dans l'arrondissement, réalisés par les services municipaux et les autres acteurs locaux (fierté, appartenance).	X								BA + Services concernés	Partenaires
6.5 Soutiens aux directions de l'arrondissement pour diffuser des données statistiques ou des résultats de recherche d'intérêt public produits par d'autres acteurs socio-économiques de l'arrondissement.	X								Bur. Ar. + Services concernés	Partenaires





Pôle : CADRE ARCHITECTURAL et URBANISTIQUE ☒

Pôle : PROGRAMMES et SERVICES ☒

**Responsabilité municipale :**

**7. LOGEMENT**

Pouvoir se loger convenablement (qualité technique, accessibilité financière) est un besoin de base, surtout dans un climat comme le notre. Que tout le monde y ait accès est une question de droit reconnu par la société au nom de la solidarité sociale et donc du développement social collectif, une question qui ne peut être laissée à la seule débrouillardise individuelle ou à la spéculation immobilière. En ce domaine la responsabilité de l'arrondissement, toute partielle qu'elle soit, n'en est pas moins réelle et dispose d'un certain pouvoir d'influence auprès des autres instances concernées, ainsi que de certains outils pour y faire face (zonage, urbanisme, sécurité, salubrité).

**Objectif(s) de développement social (en lien avec les orientations 2, 3, 4, 5, 6, 7) : Soutenir l'amélioration du logement sur le territoire de l'arrondissement, dans une perspective d'harmonie et d'équité sociales.**

ACTIONS (objectifs opérationnels) et RÉSULTATS ATTENDUS		Groupes-cibles							Acteurs		
		Toute population	Aînés	Jeunes	Famille – enfants	Pers. Hnadic. ou à mobilité réduite	Comm. culturelles	Femmes	Démunis - Exclus	Chef de file arrondissement	Autres
7.4	Mise en place d'un mécanisme de consultation (public/privé/communautaire) afin de planifier et d'assurer le suivi de la transformation de certains secteurs industriels et de sites institutionnels (Plan d'urbanisme Obj. 4, Action 4.1 - Obj. 5, Action 5.1 - Obj. 8, Action 8.1).	X								AUSE	Tables de quartiers + autres acteurs et concertations concernées
7.5	S'assurer que le code du logement soit respecté avec rigueur et prévoir, selon les ressources disponibles, les effectifs humains pour le faire respecter	X								AUSE	Tables de quartiers et autres concertations et acteurs concernés



Pôle : CADRE ARCHITECTURAL et URBANISTIQUE

Pôle : PROGRAMMES et SERVICES

**Responsabilité municipale :**

**8. LOISIR**

*(Loisir : terme générique pour «Sports, Loisirs, Parcs récréatifs»)*

Le loisir constitue un élément majeur de développement personnel, de socialisation et d'intégration sociale; encore plus pour les personnes qui ne sont pas ou ne sont plus en emploi régulier (surtout les aînés et la plupart des personnes handicapées). L'offre municipale de loisir est à faire à tous les citoyens, avec équité et flexibilité (tenir compte de la diversité des situations et des besoins). Par ailleurs, l'offre publique de loisir, parce qu'elle est souvent la seule accessible aux personnes socio-économiquement défavorisées, peut être un outil majeur dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Il s'agit de services de proximité relevant de la mission municipale et dont la responsabilité incombe à l'arrondissement.

**Objectif(s) de développement social (en lien avec les orientations 1, 2, 4, 5, 6) : Maximiser l'offre de loisir à toute la population, avec une attention spéciale aux personnes et groupes plus démunis et/ou exclus socialement.**

ACTIONS (objectifs opérationnels) et RÉSULTATS ATTENDUS		Groupes-cibles							Acteurs		
		Toute population	Aînés	Jeunes	Famille – enfants	Pers. Handic. ou à mobilité réduite	Comm. culturelles	Femmes	Démunis- Exclus	Chef de file arrondissement	Autres
8.7	Soutien au loisir axé sur la création de milieux de vie et de socialisation (p. ex. Maisons de jeunes, centres communautaires, HLM).		X	X					X	CSLDS	OMHM + OBNL + Coop d'habitation

Pôle : CADRE ARCHITECTURAL et URBANISTIQUE

Pôle : PROGRAMMES et SERVICES

**Responsabilité municipale :**

**8. LOISIR**

*(Loisir : terme générique pour «Sports, Loisirs, Parcs récréatifs»)*

Le loisir constitue un élément majeur de développement personnel, de socialisation et d'intégration sociale; encore plus pour les personnes qui ne sont pas ou ne sont plus en emploi régulier (surtout les aînés et la plupart des personnes handicapées). L'offre municipale de loisir est à faire à tous les citoyens, avec équité et flexibilité (tenir compte de la diversité des situations et des besoins). Par ailleurs, l'offre publique de loisir, parce qu'elle est souvent la seule accessible aux personnes socio-économiquement défavorisées, peut être un outil majeur dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Il s'agit de services de proximité relevant de la mission municipale et dont la responsabilité incombe à l'arrondissement.

**Objectif(s) de développement social (en lien avec les orientations 1, 2, 4, 5, 6) : Maximiser l'offre de loisir à toute la population, avec une attention spéciale aux personnes et groupes plus démunis et/ou exclus socialement.**

ACTIONS (objectifs opérationnels) et RÉSULTATS ATTENDUS		Groupes-cibles								Acteurs	
<b>Concertation – Partenariat</b>											
8.8	Mesures statutaires pour favoriser la participation maximale de la population à la planification, à la réalisation et à l'évaluation de l'offre en loisir.	X								CSLDS	Partenaires OMHM + CLEI
8.9	Ententes avec les autres réseaux publics – surtout le réseau scolaire – pour une utilisation maximale des équipements publics de loisir, dans le respect des responsabilités, des missions et des ressources propres à chaque réseau.	X								CSLDS	Autres réseaux
8.10	Mesures pour susciter la participation maximale des citoyens et des groupes concernés lors de la mise en place d'équipements importants (p.ex. Centre récréo-sportif de Mercier-Est).	X								CSLDS	Partenaires + Citoyens
8.11	Continuation et renforcement, en fonction des ressources disponibles, du soutien aux groupes de loisirs de l'arrondissement.	X								CSLDS	Partenaires

Pôle : CADRE ARCHITECTURAL et URBANISTIQUE

Pôle : PROGRAMMES et SERVICES

**Responsabilité municipale :**

**9. PARCS - ESPACES PUBLICS**

En milieu urbain densément peuplé, les parcs sont idéalement des lieux de détente accessibles à tous et contribuent à la qualité générale du cadre de vie ainsi qu'à la qualité de l'environnement. Parce que accessibles à tous, ils deviennent aussi parfois des lieux «d'occupations négatives» (vandalisme, délinquance), qui peuvent engendrer l'insécurité dans la population. Ils représentent un réel défi pour les arrondissements qui – hormis quelques grands parcs – en sont directement responsables.

**Objectif(s) de développement social (en lien avec les orientations 1, 3, 5,6) : Améliorer la situation dans les zones sous-équipées en matière de parcs et assurer l'occupation la plus positive possible de ces espaces publics.**

ACTIONS (objectifs opérationnels) et RÉSULTATS ATTENDUS	Groupes-cibles								Acteurs	
	Toute population	Aînés	Jeunes	Famille – enfants	Pers. Handic. ou à mobilité réduite	Comm. culturelles	Femmes	Démunis - Exclus	Chef de file arrondissement	Autres
<b>Stratégie générale</b>										
9.1 Élaboration d'une stratégie générale d'intervention en matière de parcs et d'espaces publics <i>en fonction des ressources disponibles</i> (Plan d'urbanisme Obj. 6, Action 6.1 - Plan directeur des parcs et espaces verts).	X								TP/Parcs	AUSE + CSLDS
<b>Mesures particulières</b>										
9.2 Mesures d'amélioration des aménagements, en priorité dans les zones défavorisées (conditionnellement aux ressources).	X							X	TP/Parcs	AUSE + CSLDS
9.3 Mesures pour assurer la régularité de l'entretien et de la propreté dans les parcs (conditionnellement aux ressources).	X								TP/Parcs	
9.4 Mesures concertées, sous l'égide du Comité des parcs, pour améliorer la sécurité et l'état des espaces publics (contrer vandalisme et incivilités) par une approche centrée sur une occupation positive de ces espaces (comités de riverains, animation, patrouilles/cadets à vélo, Parc à tous, patrouilles à pied, projet Papillon, opération Brise dans le Métro, interventions de Dopamine, etc.)	X	X	X	X				X	CSLDS SPVM TP/Parcs	Tandem + Éco-Quartiers + osbl
9.5 Développement (conditionnellement aux ressources) d'équipements sportifs pour les jeunes dans les parcs (p. ex. terrains de basket).			X						CSLDS	TP/Parcs
9.6 Mesures pour développer un volet <i>Intégration sociale</i> dans les jardins communautaires.					X			X	CSLDS	osbl

Pôle : CADRE ARCHITECTURAL et URBANISTIQUE

Pôle : PROGRAMMES et SERVICES

**10. SÉCURITÉ URBAINE**

**Responsabilité municipale :**

La sécurité et le sentiment de sécurité sont fondamentaux pour la qualité du cadre de vie (harmonie sociale, convivialité) et sont des critères importants pour le choix d'habitation et l'implantation de nouvelles industries. Ce sont aussi des outils importants dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. La sécurité urbaine (civile, criminalité, incendie, urgences, problématiques socio-urbaines) est l'affaire à la fois de services spécialisés et de chaque citoyen. La participation des citoyens est essentielle, notamment au chapitre de la prévention. Il s'agit là d'aménagements et de services de proximité, dont la responsabilité principale relève des arrondissements.

**Objectif(s) de développement social (en lien avec les orientations 1, 2, 3, 5) : Prendre les mesures requises (les continuer ou les initier selon les cas) pour créer un cadre de vie objectivement sécuritaire et augmenter le sentiment de sécurité des citoyens.**

ACTIONS (objectifs opérationnels) et RÉSULTATS ATTENDUS	Groupes-cibles								Acteurs	
	Toute	Aînés	Jeunes	Famille -	Pers. Handic. ou à mobilité réduite	Comm.	Femmes	Démunis -	Chef de file arrondissement	Autres
<b>Aménagements et équipements</b>										
10.1 Rappel de l'action 1.7 : Intégration des principes et des normes d'aménagement sécuritaire des parcs et des espaces publics.	X	X					X		AUSE + TP/Parcs TP/BET+ SA	CSLDS + Tandem + osbl
10.2 Mise aux normes de sécurité des aires de jeux pour enfants dans les parcs dans le cadre du Plan directeur des parcs. Réalisation conditionnelle aux ressources.				X					TP/Parcs	AUSE
<b>Sécurité civile</b>										
10.3 Diffusion large à la population des mesures d'urgences en cas de sinistre majeur.	X								BA	
10.4 Promotion de l'inscription des personnes handicapées et des personnes à mobilité réduite à la banque informatisée du SSI pour intervention spéciale en cas de sinistre.		X			X				SSI	
<b>Problématiques socio-urbaines</b>										
10.5 Réalisation, pour l'arrondissement, d'un diagnostic concerté en sécurité urbaine	X						X		Tandem	Concertation Prostitution SPVM + CSLDS
10.6 Participation, avec les autres ressources locales concernées, à l'établissement d'un diagnostic et à l'élaboration d'un plan d'action en matière de prostitution de rue (lutte aux irritants liés à la prostitution de rue).	X						X		CSLDS	SPVM + Tandem + osbl + CLE + SDAC
10.7 Compte tenu de l'incidence de ces situations dans l'arrondissement, participation de l'arrondissement à la Table de concertation en santé mentale de l'Est de Montréal et aux comités en santé mentale et toxicomanie du quartier Hochelaga-Maisonneuve.	X						X		CSLDS + SPVM	CLE + Concertation Prostitution
<b>Programmes et mesures particulières</b>										
	X								CSLDS+	

Pôle : CADRE ARCHITECTURAL et URBANISTIQUE ☒

Pôle : PROGRAMMES et SERVICES ☒

**Responsabilité municipale :**

**10. SÉCURITÉ URBAINE**

La sécurité et le sentiment de sécurité sont fondamentaux pour la qualité du cadre de vie (harmonie sociale, convivialité) et sont des critères importants pour le choix d'habitation et l'implantation de nouvelles industries. Ce sont aussi des outils importants dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. La sécurité urbaine (civile, criminalité, incendie, urgences, problématiques socio-urbaines) est l'affaire à la fois de services spécialisés et de chaque citoyen. La participation des citoyens est essentielle, notamment au chapitre de la prévention. Il s'agit là d'aménagements et de services de proximité, dont la responsabilité principale relève des arrondissements.

**Objectif(s) de développement social (en lien avec les orientations 1, 2, 3, 5) : Prendre les mesures requises (les continuer ou les initier selon les cas) pour créer un cadre de vie objectivement sécuritaire et augmenter le sentiment de sécurité des citoyens.**

ACTIONS (objectifs opérationnels) et RÉSULTATS ATTENDUS		Groupes-cibles							Acteurs		
		Toute	Aînés	Jeunes	Famille –	Pers. Handic. ou à mobilité réduite	Comm.	Femmes	Démunis -	Chef de file arrondissement	Autres
10.8	Continuation dans l'arrondissement du <i>Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine (Tandem)</i> . Participation au diagnostic local et concerté en sécurité urbaine portant sur les attentes et les besoins de la population.									Tandem	
10.9	Mesures pour appuyer des initiatives novatrices ayant un impact sur la propreté et le sentiment de sécurité (p. ex. Projet Graffitis, Projet Y'a quelqu'un l'aut'bord du mur).	X								CSLDS	SPVM + Tables de quartiers + Tandem + autres concertations concernées
10.10	Mesures spécifiques de présence policière dans les zones non sécuritaires et dans les zones de concentration résidentielle d'aînés pour assurer un sentiment de sécurité (rencontres, patrouilles, communications publiques, site Web du SPVM à venir bientôt).	X	X							SPVM	Osbl + OMHM
10.11	Continuation des protocoles de collaboration entre instances concernées en regard notamment de la violence conjugale mais aussi en regard d'autres situations problématiques (fugues, crises suicidaires, désorganisations liées à la toxicomanie, etc.) : protocole de violence conjugale avec les CLSC; protocole d'urgence psycho-sociale justice; centre d'action pour victimes d'actes criminels; participation aux comités de santé mentale et toxicomanie.	X								SPVM	CLSC + Ministère. Justice + CLE + osbl



Pôle : CADRE ARCHITECTURAL et URBANISTIQUE

Pôle : PROGRAMMES et SERVICES

Responsabilité municipale :	<b>11.—VIE SOCIALE ET COMMUNAUTAIRE</b>									
	<p>Pour une vie de quartier dynamique et conviviale, pour l'appropriation de leur milieu de vie par les résidants, pour la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, les organismes communautaires et bénévoles sont des acteurs essentiels. Il importe de reconnaître pleinement leurs capacités et leur expertise, mais aussi leurs besoins, dans le respect des missions qu'ils se sont données. Pour de meilleurs services à l'ensemble de la population, il importe aussi aux services publics de travailler le plus possible en collaboration ou en partenariat avec eux.</p> <p><b>Objectif(s) de développement social (en lien avec les orientations 3, 4, 5) : Contribuer à l'action et au développement de la démocratie participative dans l'arrondissement.</b></p>									
<b>ACTIONS (objectifs opérationnels) et RÉSULTATS ATTENDUS</b>										
<b>Relations avec les organismes communautaires</b>										
<b>Groupes-cibles</b>										
<b>Acteurs</b>										
<b>Toute population</b>										
<b>Aînés</b>										
<b>Jeunes</b>										
<b>Famille – enfants</b>										
<b>Pers. Handic. ou à</b>										
<b>Comm. culturelles</b>										
<b>Femmes</b>										
<b>Démunis – Exclus</b>										
<b>Chef de file arrondissement</b>										
<b>Autres</b>										
11.1	Élaboration d'un cadre de reconnaissance des organismes communautaires (respect de leur expertise et de leurs champs d'action); cadre qui structure les relations de l'arrondissement avec eux, qui précise les types de soutiens financiers possibles selon la nature des ententes (budget de fonctionnement, ententes de services, soutiens ponctuels à des projets) et qui offre en autant que possible des ententes stables, récurrentes, couvrant plusieurs années.									
11.2	Mise en place, en fonction des ressources disponibles, d'un fonds de soutien à des initiatives communautaires locales liées à la mission de l'arrondissement.									
11.3	Continuation et renforcement, en fonction des ressources disponibles, du soutien financier aux trois Tables de quartier (Tables de concertation multisectorielle et multiréseaux).									
11.4	Démarches pour identifier avec les organismes communautaires leurs besoins en locaux									
11.5	Continuation de la promotion et de la reconnaissance du bénévolat.									

Pôle : CADRE ARCHITECTURAL et URBANISTIQUE

Pôle : PROGRAMMES et SERVICES

Responsabilité municipale :	<b>11.—VIE SOCIALE ET COMMUNAUTAIRE</b>										
	Pour une vie de quartier dynamique et conviviale, pour l'appropriation de leur milieu de vie par les résidants, pour la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, les organismes communautaires et bénévoles sont des acteurs essentiels. Il importe de reconnaître pleinement leurs capacités et leur expertise, mais aussi leurs besoins, dans le respect des missions qu'ils se sont données. Pour de meilleurs services à l'ensemble de la population, il importe aussi aux services publics de travailler le plus possible en collaboration ou en partenariat avec eux.										
<b>Objectif(s) de développement social (en lien avec les orientations 3, 4, 5) : Contribuer à l'action et au développement de la démocratie participative dans l'arrondissement.</b>											
<b>ACTIONS (objectifs opérationnels) et RÉSULTATS ATTENDUS</b>											
<b>Groupes-cibles</b>											
<b>Acteurs</b>											
Toute population Aînés Jeunes Famille – enfants Pers. Handic. ou à Comm. culturelles Femmes Démunis – Exclus											
Chef de file arrondissement Autres											
<b>Projets spécifiques</b>											
11.6	En fonction des ressources disponibles, continuation et amélioration du support (p.ex.budgets récurrents) aux mesures d'amélioration de la vie communautaire et des liens avec la communauté environnante dans les HLM (Projet Inter-HLM; soutien financier au Loisir, etc.).										
	X								X	CSLDS	Osbl en HLM + OMHM + CLE
11.7	Participation professionnelle aux projets de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et gestion des ententes locales issues du contrat de ville. Huit (8) projets en 2004 : SÉSAME (Mercier-Est); projet Harmonie et GEMO (Mercier-Ouest); CCHM, CJBV, L'Apparte et AED (Hochelaga-Maisonneuve); projet Inter-HLM (Arrondissement).										
									X	CSLDS	Ville centrale CDEST + Tables de quartier + osbl
11.8	Continuation de la collaboration avec les CLE pour le programme <i>Partenariat-Innovation</i> .										
									X	CLE	CSLDS
11.9	État de situation des relations interculturelles dans l'arrondissement et, en fonction des besoins, actions pour favoriser des relations interculturelles harmonieuses.										
	X									CSLDS	osbl
11.10	Collaboration spécifique avec le Projet Harmonie (Mercier-Ouest) pour favoriser les relations avec les populations vivant en HLM, notamment les jeunes.										
			X	X					X	SPVM / PDQ 47	OMHM + osbl
<b>Lieux de participation partenariale de l'arrondissement</b>											
11.11	Participation statutaire de l'arrondissement aux travaux des trois Tables de quartiers (et éventuellement à des Comités de travail dépendant de ces Tables) ( <i>Voir aussi action 10.7</i> ).										
	X									CSLDS + autres services concernés	OMHM + CLE
11.12	Mise en place d'un mécanisme de rencontres régulières (annuelles?, bi-annuelles?) portant sur le développement social entre l'arrondissement et les réseaux publics (santé/social, scolaire) et communautaire.										
	X									Élus + Direction	CSLDS + CLE

**Arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonnette- Ville de Montréal  
Orientations et plan d'action 2005-2008 en développement social**

**ANNEXE**  
**FAITS SAILLANTS/ARRONDISSEMENT**

Source: Recensements de Statistique Canada 1991, 1996, 2001

**Tableau 1: Population totale 1991, 1996, 2001 – Arrondissement et Quartiers - Sexe**

PIActionDS2005-2007v2.doc	1991	1996	2001
Population totale	130 589 - 100%	125 519 - 100%	128 440 - 100%
Hommes	62 379	60 019	61 760
Femmes	68 210	65 500	66 680
Quartier Hochelaga	27 198	25 611	27 542
Quartier Maisonnette	17 757	16 976	18 543
Quartier Mercier-Ouest	43 646	41 816	41 011
Quartier Mercier-Est	41 988	41 116	41 344

**Tableau 2: Cohortes 20-24 ans et 65 ans et+ - Évolution 1996-2001**

	Hochelaga-Maisonnette	Mercier-Ouest	Mercier-Est
Population totale	46 085 (+ 8.2%)	41 011 (- 1.9%)	41 344 (+0.6%)
Cohorte 20-24 ans	5 390 (+ 49.1%)	2 880 (+11.6%)	2 680 (+8.7%)
Cohorte 65 ans et +	5 950 (+0.8%)	8 190 (+ 5.5%)	6 525 (+5.5%)

**Tableau 3: Ménages d'une (1) personne vivant hors famille - 1991, 1996, 2001 – Arrondissement et Quartiers**

	1991	1996	2001
No. Total des ménages	57 630	57 860	61 270
Ménages de 1 personne Arrondissement	19 920	22 320 (+12%)	25 020 (+12.1%)
Ménages de 1 personne Q. Hochelaga-Maison.	8 880	9 540 (+7,4%)	10 910 (+14.4%)
Ménages de 1 personne Q. Mercier-Ouest	6 210	7 090 (+14.2%)	7 740 (+9.2%)
Ménages de 1 personne Q. Mercier-Est	4 830	5 690 (+17.8%)	6370 (+12,0%)

**Tableau 4: Familles monoparentales - 1991, 1996, 2001 – Arrondissement et Quartiers**

	1991	1996	2001
Total Fam. Monop. Arrondissement	7 395 <i>21.6% des familles</i>	8 235 <i>25.5% des familles</i>	8 310 <i>25.4% des familles</i>
Q. Hochelaga	1 955 <i>30.3% des familles dans Hochelaga</i>	1 950 <i>33.9% des familles dans Hochelaga</i>	1 975 <i>32.2% des familles dans Hochelaga</i>
Q. Maisonneuve	1 200 <i>28.3% des familles dans Maisonneuve</i>	1 340 <i>34.2% des familles dans Maisonneuve</i>	1 245 <i>30.4% des familles dans Maisonneuve</i>
Q. Mercier-Ouest	1 970 <i>17.1% des familles dans Mercier-Ouest</i>	2 245 <i>20.2% des familles dans Mercier-Ouest</i>	2 375 <i>21.6% des familles dans Mercier-Ouest</i>
Q. Mercier-Est	2 270 <i>19% des familles dans Mercier-Est</i>	2 700 <i>23.5% des familles dans Mercier-Est</i>	2 715 <i>23.7% des familles dans Mercier-Est</i>

**Tableau 5: Logements - Possédés vs. loués - 1991, 1996, 2001 – Arrondissement et Quartiers**

	1991		1996		2001	
	Possédés	Loués	Possédés	Loués	Possédés	Loués
Total Logements Arrondissement	15 505 26.9%	42 155 73.2%	16 235 28%	41 645 71.9%	17 310 28.3%	43 950 71.7%
Q. Hochelaga	1 630 12.5%	11 440 87.5%	1 660 13.1%	10 985 86.8%	1 840 13.1%	12 180 86.9%
Q. Maisonneuve	1 160 13.9%	7 195 86.1%	1 245 15%	7 075 85%	1 530 16.5%	7 760 83.4%
Q. Mercier-Ouest	5 845 31.3%	12 850 68.7%	6 250 32.9%	12 745 67.1%	6 570 33.9%	12 820 66.1%
Q. Mercier-Est	6 870 39.2%	10 670 60.8%	7 080 39.5%	10 840 60.5%	7 370 39.7%	11 190 60.3%

**Tableau 6: Population selon la mobilité cinq ans avant, ayant déménagé - 1991, 1996, 2001 – Arrondissement et Quartiers**

	1991	1996	2001
Arrondissement/Total pop. selon la mobilité	58 675 49.4% de la populat.	58 165 50.5% de la populat.	61 215 51.3% de la populat.
Q. Hochelaga	14 290 57.6% de la populat.	14 970 63.66% de la populat.	15 770 61.4% de la populat.
Q. Maisonneuve	8 970 56.% de la populat.	9 395 60.6% de la populat.	10 360 61.9% de la populat.
Q. Mercier-Ouest	17 430 44.4% de la populat.	16 860 44% de la populat.	16 925 44.3% de la populat.
Q. Mercier-Est	17 985 46.6% de la populat.	16 940 44.3% de la populat.	17 890 46.7% de la populat.

**N.b. : 70% des personnes qui déménagent le font à l'intérieur de la Ville de Montréal.**

**Tableau 7: Revenu Arrondissement et Ville – Sexe, Familles, Ménages - 1991, 1996, 2000**

	1990		1995		2000	
	Arrond.	Ex-Mtl	Arrond.	ex-Mtl	Arrond.	Mtl
Revenu moyen						
. 15 ans et +	19 838 \$	20 644 \$	20 230 \$	21 762 \$	23 481 \$	28 258 \$
. Hommes	23 966 \$	24 377 \$	23 576 \$	26 725 \$	27 120 \$	33 920 \$
. Femmes	15 841 \$	17 088 \$	17 058 \$	17 311 \$	20 081 \$	23 045 \$
Revenu d'emploi Hommes et Femmes	19 838 \$	20 644 \$	23 294 \$	26 299 \$	26 127 \$	31 096 \$
Revenu moyen des familles	40 272 \$	42 038 \$	41 635 \$	50 818 \$	49 804 \$	62 409 \$
Revenu moyen des ménages	33 336 \$	34 144 \$	33 487 \$	40 848 \$	39 152 \$	49 429 \$

**Tableau 8: Activité / Emploi - 1991, 1996, 2001**

	1991		1996		2001	
	Arrond.	Mtl.	Arrond.	Mtl.	Arrond.	Mtl.
Population totale 15 ans et +	107 810	1 467 220	103 480	1 474 625	107 135	1 488 830
Pop. active 15 ans et+ (Travail et chômage)	64 445 59.8%	936 990 63.9%	58 825 56.8%	886 585 60.1%	65 750 61.4%	935 175 62.8%
Population inactive	43 350 40.2%	530 225 36.1%	44 670 43.2%	587 955 39.9%	41 370 38.6%	553 485 37.3%
Personnes occupées	55 835 51.8%	813 560 55.5%	50 785 49.1%	769 815 52.2%	59 235 55.3%	848 835 57.0%
Personnes inscrites au chômage	8645 8%	123 435 8.4%	8 020 7.8%	116 680 7.9%		
Prestataires de la Sécurité du revenu	à venir					
Taux de chômage	13.4%	13.2%	13.6%	13.2%	9.9%	9.2%

**Tableau 9: Personnes vivant dans zones de défavorisation - 1996, 2001 – Arrondissement et Quartiers**

	1996	2001	Croissance	Proportion en 1996	Proportion en 2001
<b>Arrondissement</b>	<b>57 598</b>	<b>44 562</b>	<b>- 22.6%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
Hochelaga-Maison.	35 794	23 084	- 35.5%	62.1%	51.8%
Mercier-Ouest	10 393	9 039	- 13%	18%	20.3%
Mercier-Est	11 411	12 439	9,0%	19.8%	27.9%

**Tableau 10: Scolarité – Formation – Arrondissement – 1996, 2001**

	1996		2001	
	Arrond.	Mtl.	Arrond.	Mtl.
Population totale	125 519 - 100%		128 440 - 100%	
Moins 9e année	23.9%	17.7%	19 245 19.2%	205 585 14.7%
9e à 13e années	33.7%	29.4%	31 505 31.4%	355 700 25.5%
Écoles de métiers	3.2%	2.8%	9 750 9.7%	113 080 8.1%
Études non universitaires <b>Études collégiales</b>	21.6%	20.3%	21 725 21.6%	296 685 21.3%
Études universitaires	17.6%	29.7%	18 230 18.1%	422 915 30.3%

**Tableau 11: Langues parlées – Arrondissement et Montréal - 1991, 1996, 2001**

	1991		1996		2001	
	Arrond.	Mtl.	Arrond.	Mtl.	Arrond.	Mtl.
Réponses uniques	126 755	Non disponible	120 205	1 696 585	123 270	1 731 365
Français/Langue maternelle	110 585 87.2%	Non disponible	101 915 85%	914 130 54%	103 870 84.3%	928 905 53.7%
Anglais/Langue maternelle	4 690 3.7%	Non disponible	4 160 3%	314 340 19%	3 750 3.0%	300 580 17.4%
Autres langues maternelles	11 480 9%	Non disponible	14 140 12%	467 740 28%	15 640 12.7 %	501 760 29.0%

**Tableau 12: Origines ethniques – Arrondissement et Montréal, - 1991, 1996, 2001**

	1991		1996		2001	
	Arrond.	Mtl.	Arrond.	Mtl.	Arrond.	Mtl.
Réponses uniques	118 400 100%	Non disponible	103 445 100%	1 381 045 100%	93 255 100%	1 307 300 100%
Origine ethnique unique: Canadienne, française, québécoise	87 685 74%	Non disponible	83 240 80.5%	699 285 50.6%	71 185 76.3%	608 250 46.5%
Origine anglaise	3 255 2.75%	Non disponible %	565 0.5%	32 530 2.4%	415 0.5%	20 015 1.5%
Autochtones	Non disponible	Non disponible	295 0.3%	2 525 0.2%	245 0.3%	22 750 1.7%
Autres origines ethniques	Non disponible	Non disponible	19 345 18.7%	646 705 46.8%	21 410 23.0%	656 285 50.2%



**Tableau 13 : Criminalité – Arrondissement et Montréal – 2001, 2002, 2003** (À venir pour 2003)

(Source : SPVM et Postes de quartier)

Catégories Années		PDQ 23	PDQ 47	PDQ 48	Arrond. Total	Montréal Total	% Arrond. Vs Montréal
<b>Crimes contre la personne</b>	Année 2001	1123	608	793	2524	28 789	9%
	Année 2002	1090	658	790	2538	27 578	9%
	Année 2003						
<b>Crimes contre la propriété</b>	Année 2001	3461	2515	1766	7922	105 566	7%
	Année 2002	3433	2337	1528	7298	101 183	7%
	Année 2003						
<b>Autres infractions</b>	Année 2001	357	145	283	785	8882	9%
	Année 2002	435	207	218	860	9537	9%
	Année 2003						
<b>Infractions Lois Règlements</b>	Année 2001	99	35	68	202	3393	6%
	Année 2002	94	37	86	217	3281	7%
	Année 2003						
<b>Sous/Totaux</b>	Année 2001	5220	3303	2910	11 433	146 630	8%
	Année 2002	<u>5052</u>	<u>3239</u>	<u>2622</u>	<u>10 913</u>	<u>141 579</u>	8%
	<i>Totaux 2001 + 2002</i>	<i>10 272</i>	<i>6542</i>	<i>5532</i>	<i>22 346</i>	<i>288 209</i>	
		<i>46% Ar.</i>	<i>29% Ar.</i>	<i>25% Ar.</i>	<i>8% Ville</i>	<i>100%</i>	
	Année 2003						
<b><u>Totaux 2001-2003</u></b>							